

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSE DE COTE ETRETAT/BENOUVILLE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'A.S.A. Côte d'Albâtre organise les **24 et 25 Août 2024** une compétition automobile régionale dénommée : **43^{ème} Course de côte Régionale d'Etretat/Bénouville**.

Cette compétition compte pour :

- **Coupe de France de la Montagne 2025**
- **Championnat de la Ligue Régionale de Sport Automobile de Normandie 2024**
- Le présent règlement a été approuvé par la **Ligue de Sport Automobile de Normandie** sous le numéro 39 en date du 17/06/2024, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 423 en date du 17/06/2024

Organisateur technique

Nom : A.S.A. Côte d'Albâtre

Adresse : 74 rue du Village 76430 LES TROIS PIERRES

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	J. BELY.....	Licence n°145422
Commissaires Sportifs	C. CHRISTEL	Licence n°9367
	H. GUYOT.....	Licence n°137484
Directeur de Course	M. CARTERON	Licence n°8442
Directeur de Course Adjoint	S. DEUIL	Licence n°113016
Commissaires Techniques	J. SALENNE	Licence n°18219
	F. BALLENGHIEN	Licence n°5641
Chargé de la mise en place des moyens	H. DUQUESNE.....	Licence n°147386
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	D. VIGER	Licence n°47235
Chargé des Commissaires de route	A. VIANDIER.....	Licence n°13368
Médecin	H GALLOIS	Licence n°332301
Chronométrateurs	R. VOISIN	Licence n°211834
	J. LACHEVRE	Licence n°194351
	F. CRESPIEN	Licence n°137108

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	dès réception du visa	https://asacotedalbatre.com
Ouverture des engagements	dès réception du visa	https://asacotedalbatre.com
Clôture des engagements	Mar 20/08/2024 23h59	
Publication de la liste des engagés	Jeu 22/08/2024	https://asacotedalbatre.com

Vérifications administratives	Sam 24/08/2024 14h30 à 18h45 Dim 25/08/2024 07h45 à 09h30	Ferme Léger à Bénouville
Vérifications techniques	Sam 24/08/2024 14h45 à 19h00 Dim 25/08/2024 08h00 à 09h45	Ferme Léger à Bénouville
Briefing des commissaires	Dim 25/08/2024 07h30	Ferme Léger à Bénouville
Briefing des concurrents		Remise écrit aux concurrents lors des vérifications administratives
1 ^{ère} réunion du Collège des commissaires	Dim 25/08/2024 08h30	Ferme Léger à Bénouville
Réunions suivantes du Collège	Fixées par le président	Ferme Léger à Bénouville
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais	Dim 25/08/2024 10h00	Ferme Léger à Bénouville
Essais non chronométrés	Dim 25/08/2024 08h30 à 10h15	
Essais chronométrés	Dim 25/08/2024 10h30 à 12h00	
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course	Dim 25/08/2024 12h15	Ferme Léger à Bénouville
1 ^{ème} Montée de course	Dim 25/08/2024 A partir de 12h30	
2 ^{ème} Montée de course	Dim 25/08/2024 à l'issue de la 1 ^{ère}	
3 ^{ème} Montée de course	Dim 25/08/2024 à l'issue de la 2 ^{ème}	
4 ^{ème} Montée de course	Dim 25/08/2024 à l'issue de la 3 ^{ème}	
Affichage des résultats provisoires	Après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé	Ferme Léger à Bénouville
Remise des prix	Dim 25/08/2024 Dès la fin de la course	Ferme Léger à Bénouville

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : voir article 1.2P HORAIRES

Vérifications techniques : voir article 1.2P HORAIRES

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées :

..... [Garage APN Développement, Les Loges \(76790\)](#)

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **Dimanche 25 Août 2024 à 09h45**.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le **Dimanche 25 Août 2024 à 08h30**.

Pesage des voitures libre ou obligatoire **CD 11 face à la Ferme Léger (Bénouville)**

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Pas de disposition particulière.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse ci-dessous, jusqu'au **Mardi 20 Août 2024 à 23h59**.

RALLYGT 19 rue Hamelin 27700 LES ANDELYS
Tél : 0651776254 Adresse-mail : rvoisin@rallygt.fr

Les droits d'engagement sont fixés à **240€**, réduits à **120€**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **40**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 130.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

S'il y a lieu, la publicité obligatoire et optionnelle seront indiquées par un additif au présent règlement, additif qui sera remis écrit à chaque concurrent lors des vérifications administratives.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte d'Étretat/Bénouville a le parcours suivant : **CD 11 axe Etretat/Bénouville**.

La course se déroulera en **4** montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ	CD 11
Arrivée	CD 11
Pente moyenne	2%
Longueur du parcours	1630 mètres
Modalités de retour au départ	descente en convoi par la route de course
Parc de départ	CD 11
Parc d'arrivée	Ferme Léger (Bénouville)

6.2P. ROUTE DE COURSE

Les concurrents rejoindront le parc de départ, en descendant la route de course avec escorte.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : **CD 11**

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents.

Lieu	Ferme Léger (Bénouville)
.....	à droite du CD 11 dans le sens Etretat / Bénouville
Accessible	à partir de 09h30 le Samedi 24 Août 2024
Remorques garées à	Ferme Léger (Bénouville)

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé **CD 11, à 400 mètres après la ligne d'arrivée, devant l'entrée de la Ferme Léger**.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage (pendant les vérifications au parc des vérifications, les essais et la course au parc départ, le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée) seront placés :

..... **Bungalow du Collège des Commissaires Sportifs, Ferme Léger (Bénouville)**

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

Les classements en direct de l'épreuve seront disponibles sur le site <https://rallygt.org>

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, la permanence se tiendra :

..... **Samedi 24 Août 2024 de 13h30 à 19h00 et Dimanche 25 Août 2024 de 07h00 à 19h30**
..... **Ferme Léger (Bénouville)**
..... **Téléphone de permanence : Henri DUQUESNE 06.11.42.80.35**

Centre de secours le plus proche :

Lieu **CHR LE HAVRE**
Téléphone n° **02.32.73.32.32**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Le Briefing des pilotes sera remis écrit à chaque concurrent lors des vérifications administratives.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Procédure de départ : **aux feux tricolores.**

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- un classement général pour les voitures de Production (série B),
- un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)

ARTICLE 10P. PRIX

Répartition des Coupes :

- 1 coupe sera attribuée à chaque pilote classé et présent à la remise des prix,
- 1 coupe récompensera les commissaires de piste,
- Remise des prix : lieu, date et heure : voir article 1.2P HORAIRES

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSE DE CÔTE VHC ETRETAT/BENOUVILLE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte et les règles spécifiques courses de côte VHC

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'**A.S.A. Côte d'Albâtre** organise les **24 et 25 Août 2024** une compétition automobile régionale de Véhicules Historiques de Compétition dénommée : **Course de côte Régionale VHC d'Etretat/Bénouville** en doublure de l'épreuve moderne.

Cette compétition compte pour :

- **Coupe de France de la Montagne VHC 2025**
- **Championnat de la Ligue Régionale de Sport Automobile de Normandie 2024**

Le présent règlement a été approuvé par la **Ligue de Sport Automobile de Normandie** sous le numéro 39 en date du 17/06/2024, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 423 en date du 17/06/2024

Organisateur technique

Voir règlement particulier de l'épreuve régionale moderne.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Voir règlement particulier de l'épreuve régionale moderne.

1.2P. HORAIRES

Voir règlement particulier de l'épreuve régionale moderne.

1.3P. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier de l'épreuve régionale moderne.

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Voir règlement particulier de l'épreuve régionale moderne.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 30.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir "Conditions d'admission des voitures").

Sont admises dans un classement séparé, les voitures du groupe Classic de Compétition.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

4.2P. CARBURANTS – PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement particulier de l'épreuve de support ou règlement standard Course de Côte.

4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité FFSA.

4.5P. EQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter au tableau des équipements de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Voir règlement particulier de l'épreuve régionale moderne.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir règlement particulier de l'épreuve régionale moderne.

7.3P. COURSE

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la course de support s'il s'agit d'une épreuve de doublure.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Pour les essais chronométrés

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course

La compétition se disputera en **4** montées et le classement s'effectuera sur la base du Meilleur temps réalisé sur une montée.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins 1 montée de course.

Il ne sera pas établi de classement général. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC.

Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou camions.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- un classement séparé pour chacun des groupes,
- un classement séparé pour chacune des classes,
- un classement féminin (séries A et B confondues). La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général de sa série (au regard du classement général de la série A et de la série B),
- un classement série A et série B séparées,
- un classement séparé pour les voitures du groupe Classic de compétition,
Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. REMISE DES PRIX

Répartition des Coupes :

- 1 coupe sera attribuée à chaque pilote classé et présent à la remise des prix,
- 1 coupe récompensera les commissaires de piste,

Remise des prix : lieu, date et heure : *Voir règlement particulier de l'épreuve régionale moderne*